

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_52

**Objet : Budget Primitif 2024 –
Budget Annexe Eau**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente,
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Culturel
à Rognonas, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la
présidence de M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON ; M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Solange PONCHON*) ; Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Marina LUCINAI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Jean-Pierre SEISSON*) ; Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

Pour la commune d'Eyragues : Yvette POURTIER (*donne pouvoir à Michel GAVANON*) ; Eric DELABRE (*donne pouvoir à Patrick MARCON*).

Pour la commune de Noves : Edith LANDREAU (*donne pouvoir à Pierre FERRIER*) ; Christian REY (*donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*).

Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

Pour la commune de Saint-Andiol : Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN.

Secrétaire de séance : M. PICARDA Yves

M. le Vice-Président délégué aux finances expose qu'il convient, après le débat des orientations budgétaires, que le Conseil Communautaire procède au vote du Budget Primitif 2024.

Après présentation du projet de budget annexe et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe Eau - niveau de vote : vote par chapitres, qui s'équilibre, restes à réaliser compris, de la façon suivante :

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

	CHAPITRES	
DEPENSES INVESTISSEMENT	20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	70 000,00 €
	23 - Immobilisations en cours	79 000,00 €
	16 - Emprunts	15 000,00 €
	Chap. op 10 - Renouvellement réseaux Ramière	6 000,00 €
	Chap. op 11 - Programme travaux 2024 MOA Régie	111 000,00 €
	Chap. op 12 - Interconnexion Barbentane Rognonas	2 122 000,00 €
	040 - Opérations ordre reprise subventions.	10 000,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	50 000,00 €
	D001	
	TOTAL	6 000,00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011 -Charges à caractère générale	10 000,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	
	023 -Virement à la section d'investissement	134 581,61 €
	66 - Charges financières	5 000,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	
	042 - Dotations aux amortissements	150 000,00 €
	TOTAL	- €
RECETTES INVESTISSEMENT	21 - Virement de la section de fonctionnement	134 581,61 €
	R001	253 137,69 €
	1068 - Affectation de résultat	
	13 - Subventions	1 000 000,00 €
	16 - Emprunt	895 280,70 €
	1068 - Affectation de résultat	
	041 - Opérations patrimoniales	50 000,00 €
	040 - Amortissements	150 000,00 €
	TOTAL	- €
RECETTES FONCTIONNEMENT	002 - Résultat de fonctionnement	259 581,61 €
	042 - Reprises subventions	10 000,00 €
	70 - Ventes produits	30 000,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	
	75 - Autres produits de gestion courante	
	TOTAL	- €

AUTORISE la Présidente, considérant le niveau de vote par chapitres, à effectuer des virements d'article à article au sein de chaque chapitre,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 11 avril 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 41

VOTES :

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2024

Présenté par (1) Le La présidente,

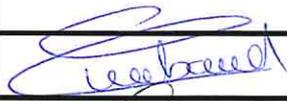
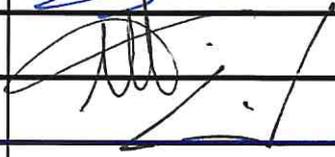
A Rognonas le 11/04/2024

(1) Le La présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

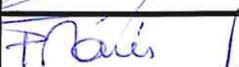
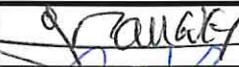
A Rognonas, le 11/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIZARD Dominique	
AMIEL Cyril	
ANZALONE Marie-Laurence	
BIANCONE Edith	
BLANC Michel	
CHABAS Sylvie	
CHABAUD Corinne	
CHAUVET Eric	
CHEILAN François	
CORNILLE Annie	
COUDERT-VALLET Jocelyne	
DAUDET Jean-Christophe	
DELABRE Eric	
DI FELICE Jean-Marc	
DIET-PENCHINAT Sylvie	
FERRIER Pierre	
GAVANON Michel	
HAAS-FALANGA Josiane	
JARILLO Adélaïde	
JULLIEN Georges	
LANDREAU Edith	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

LECOFFRE Eric	
LEPIAN Jean-Louis	
LUCIANI-RIPETTI Marina	
MARCON Patrick	
MARES Frédérique	
MARTEL Marcel	
MARTIN Pierre-Hubert	
MARTIN-TEISSERE Jean-Marc	
MONDET Cécile	
MOURGUES Gilles	
PECOUT Michel	
PICARDA Yves	
PONCHON Solange	
PORTAL Serge	
POURTIER Yvette	
REY Christian	
REYNES Bernard	
ROBERT Daniel	
SALZE Annie	
SEISSON Jean-Pierre	
YTIER CLARETON Angelique	

Certifié exécutoire par (1) Le La présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Eyragues, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.